

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA HAUTE-LOIRE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2025, le nombre de dossiers de surendettement déposés a atteint 464 dossiers (+75 dépôts), en hausse de 19% par rapport à 2024, soit une hausse plus marquée qu'en région AURA et en France métropolitaine (+10%). Sur les deux dernières années, la situation apparaît toutefois plus favorable en Haute-Loire (+10%) qu'en AURA (+23%) ou en France (+22%). Ainsi, en 2025, la Haute-Loire comptait 2,4 dépôts de dossiers de surendettement pour 1 000 habitants (2,3 en AURA et 2,7 en métropole).

Les redépôts ont représenté entre un peu plus d'un tiers des dossiers déposés (37% en Haute-Loire vs. 32% en région et 34% en France métropolitaine).

Recevabilité et orientation

En 2025, plus de 9 dossiers sur 10 ont été qualifiés recevables (91% en Haute-Loire et 92% en France).

Près des deux tiers des dossiers recevables ont été orientés vers un réaménagement de dettes (64% en Haute-Loire vs. 61% en France) et en corolaire, un peu plus d'un tiers vers un rétablissement personnel (36% en Haute-Loire vs. 39% en France).

Endettement et effacement de dettes

S'agissant des dossiers recevables en 2025, en Haute-Loire, la répartition de l'endettement est la suivante : 42% de l'endettement concerne des dettes à la consommation (+5 points par rapport à 2024), 30% des dettes immobilières, le solde concerne des dettes de charges courantes (15%) ou des autres dettes² (13%).

L'endettement médian, hors dettes immobilières, a atteint 14 700 euros Haute-Loire (+1 500 euros par rapport à 2024), inférieur d'environ 3 300 euros au niveau national qui approche 18 000 euros (+600 euros).

L'effacement de dettes liées au surendettement (dossiers clos) a représenté environ 3 MEUR en Haute-Loire (taux d'effacement d'environ 22%), près de 140 MEUR en AURA (23%) et 1,3 GEUR au plan national (24%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Des mesures pérennes réglant la situation de surendettement ont été adoptées dans 80% des cas en Haute-Loire (vs. 84% en France).

La proportion des traitements d'attente (notamment réaménagement, ou suspension d'exigibilité des créances – SEC) a progressé de près de 5 points (vs. stable en France). Pour autant, la part des redépôts à la suite d'une SEC représente près de 10% des redépôts en Haute-Loire (-1 point par rapport à 2024) vs. près de 14% en France (+1 point).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

² Dettes sociales (type dettes envers la CAF), dettes pénales, etc...

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions³	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation du rapport d'activité de l'année 2024, rappels méthodologiques et réglementaires, statistiques Tribunal et échanges divers
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Néant	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	7 réunions	Inclusion financière (125 intervenants sociaux sensibilisés)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Néant	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	7 réunions	Inclusion financière (125 intervenants sociaux sensibilisés)
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	3	Point de conjoncture économique, échange sur les services à l'économie de la Banque de France dont l'inclusion financière
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	16	Présentation, dans des établissements scolaires et dans le cadre de réunions de bassin de l'Éducation Nationale, des ressources d'éducation financière (budget...), des missions de la Banque de France, points de conjoncture économique : 23 professeurs ou chefs d'établissement, et 103 élèves. Service National Universel (414 jeunes sur 10 sessions) CDIF : 2 réunions

³ (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Absence de caractère contraignant quant à la préconisation d'accompagnement social et budgétaire émise par la commission de surendettement.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Néant.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Néant.

Fait au PUY-EN-VELAY, le 5 mars 2026

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission

Frédéric SALLIOT
Directeur de la Banque de France
en Haute-Loire



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

HAUTE-LOIRE

INDICATEURS	2024	2025	variation 2025/2024 en %
Dossiers déposés	389	464	19,3%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	36,2%	37,3%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,8%	9,8%	
Dossiers décidés recevables par la commission	330	380	15,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	6,1%	7,1%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	44	41	-6,8%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	38,6%	39,0%	
Dossiers orientés par la commission	334	385	15,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,4%	41,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	37,4%	35,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire	0,6%	0,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	62,0%	63,9%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	398	443	11,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,0%	8,1%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	11,1%	9,3%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	33,4%	30,2%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,5%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,8%	6,8%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	2,3%	3,2%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des</i>	4,5%	3,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,2%	45,4%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	31,9%	32,1%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	15,1%	16,0%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	8,3%	13,3%	
Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution)	64,2%	79,5%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	4	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	1	2	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

INDICATEURS	HAUTE-LOIRE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	9,3%	6,6%	7,7%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	30,2%	34,1%	34,1%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	6,8%	6,1%	6,6%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	45,4%	46,6%	44,1%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	79,5%	83,4%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution, hors irrecevables et clôtures sans solution

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITE
TYPOLOGIE DE L'ENDETTLEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Haute-Loire

Type de dettes	Encours des dettes en milliers de €	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	8 034	279	1 097	74,7%	76,4%	12 470	3,0
dont dettes immobilières	3 230	34	53	30,0%	9,3%	71 440	1,0
dont dettes à la consommation	4 543	242	835	42,3%	66,3%	12 168	2,5
dont autres dettes financières	261	166	209	2,4%	45,5%	763	1,0
Dettes de charges courantes	1 580	293	1 169	14,7%	80,3%	3 648	3,0
Autres dettes	1 135	201	477	10,6%	55,1%	1 777	2,0
Endettement global	10 750	365	2 743	100,0%	100,0%	15 472	6,0

Source : Banque de France.

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Auvergne-Rhône-Alpes

Type de dettes	Encours des dettes en milliers de €	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	376 233	10 974	51 415	69,8%	81,7%	14 959	4,0
dont dettes immobilières	132 873	1 103	1 754	24,6%	8,2%	100 431	1,0
dont dettes à la consommation	231 657	9 868	41 329	43,0%	73,5%	14 422	3,0
dont autres dettes financières	11 703	6 653	8 332	2,2%	49,5%	800	1,0
Dettes de charges courantes	69 788	10 375	34 092	12,9%	77,2%	3 963	3,0
Autres dettes	93 193	7 547	16 838	17,3%	58,2%	2 150	2,0
Endettement global	539 214	13 431	102 345	100,0%	100,0%	19 133	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 155 446	87 936	425 875	0,7	0,8	15 432	4,0
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 982	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 251	79 915	349 498	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 394	0,0	0,4	795	1,0
Dettes de charges courantes	635 298	83 473	271 826	0,1	0,8	3 899	3,0
Autres dettes	677 874	58 824	131 111	0,2	0,5	1 990	2,0
Endettement global	4 468 618	109 694	828 812	1,0	1,0	18 807	7,0

Source : Banque de France

